

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 140/Se L mission permanente de la Chambre des Députés portant modification du budget du service local pour l'exercice 1975.

n° 140/Se L

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
13 août 1975

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1975

Date du numéro
10 septembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le budget des recettes ordinaires pour l'exercice 1975 est modifié comme suit :

Art. 2

Le budget des dépenses ordinaires pour l'exercice 1975 est modifié comme suit :

Art. 3

Les emplois suivants sont créés au budget du Territoire pour l'exercice 1975. ___ Service Presse et Information : 1 chauffeur (CC) service des Contributions Indirectes : 1 chauffeur (CC)

Art. 4

Le budget des recettes extraordinaires pour l'exercice 1975 est 1975 est modifié comme suit :

Art. 5

Le budget des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1975 est modifié comme suit :

Art. 6

Sont acceptés les fonds de concours pour travaux d'équipement suivantes : — Caisse des Prestations Sociales d'un montant de 13.500.000 F pour le financement de travaux à réaliser au Centre de Formation Proressionnelle des Adultes, — Communauté Indienne d'un montant de 2 000 000 F pour le financement de travaux à réaliser au Centre ptisiologjiae Paul- Faure.

Le Président de la Commission Permanente de la Chambre des Députés AHMED HASSAN LIBAN Pour le secrétaire de la Commission Permanente de la Chambre des Députés.

HASSAN MOHAMED KAMIL